



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



**FACULTÉ DE
MÉDECINE / MAÏEUTIQUE /
MÉTIER DE LA SANTÉ à NANCY**

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

1^{er} cycle des études médicales

2025-2026

Table des matières

INFORMATIONS GÉNÉRALES DESTINÉES À L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS DE 1^{er} CYCLE	4
Consignes pour les épreuves facultaires	4
L'organisation des épreuves nationales et le parcours « étudiant »	5
Les stages hors cursus	6
Aménagement pour les étudiants ERASMUS	7
Transfert, interruption et césure	7
Validation du diplôme	7
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences	8
FORMATION GENERALE EN SCIENCES MÉDICALES - 2^{ème} année	8
LES ENSEIGNEMENTS EN FGSM2	9
L'organisation de l'année	9
L'assiduité	9
ORGANISATION DES EXAMENS	11
Organisation des sessions d'examens	11
La planification des examens	11
Le contenu des examens	11
LES MODALITES DE VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	11
Les enseignements semestriels	11
L'UE Anglais	11
L'UE être médecin	11
Unité d'enseignement personnalisée (UEP)	12
Service sanitaire pour les étudiants en santé (SSES) (FGSM2)	12
LES MODALITES DE VALIDATION DU SEMESTRE ET DE L'ANNEE	13
La validation des semestres	13
La validation de l'année	15
Passage en année supérieure avec une dette	15
Redoublement, et conservation des éléments validés	15
LES STAGES DE FGSM2	15
Stage d'initiation aux soins infirmiers	15
Stage de sensibilisation au handicap	16
Stage de sémiologie	16
Invalidation d'un, ou plusieurs, stages	16
Statut des étudiants lors des stages	17
Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences	18
FORMATION GENERALE EN SCIENCES MÉDICALES - 3^{ème} année	18
LES ENSEIGNEMENTS EN FGSM3	19

L'organisation de l'année	19
L'assiduité	19
ORGANISATION DES EXAMENS	21
Organisation des sessions d'examens	21
La planification des examens	21
Le contenu des examens	21
LES MODALITES DE VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	21
L'UE Anglais	21
L'UE être médecin	21
L'UE système neurosensoriel.....	22
L'UE Gestes techniques	22
Séance – lecture d'ECG	22
Les ECOS formatifs « anamnèse »	22
LES MODALITES DE VALIDATION DU SEMESTRE ET DE L'ANNEE	22
La validation des semestres	22
La validation de l'année.....	25
Passage en année supérieure avec une dette	25
Redoublement, et conservation des éléments validés	25
LES STAGES DE FGSM3	25
Stage de service sanitaire pour les étudiants en santé.....	25
Stage de sémiologie	27
Statut des étudiants lors des stages.....	27
PRESENTATION DU PARCOURS « MD-ENSEM »	28

INFORMATIONS GÉNÉRALES DESTINÉES À L'ENSEMBLE DES ÉTUDIANTS DE 1^{er} CYCLE

Consignes pour les épreuves facultaires

Conformément à la charte des examens de l'Université, l'accès à la salle d'examen reste autorisé par le surveillant à tout étudiant retardataire, seulement si le retard est dû à un empêchement justifié et n'excède pas ¼ de la durée de l'épreuve. Aucun délai supplémentaire de composition ne sera accordé.

Pendant les épreuves, les consignes EDN s'appliquent. Tous les matériels et documents de quelque nature que ce soit, en dehors du nécessaire à la composition (stylo, crayon, gomme, règle, tablette et/ou casque audio – le cas échéant) sont interdits. Durant les épreuves, toute sortie d'étudiant sera consignée dans le procès-verbal de l'épreuve.

Aucune sortie définitive ne pourra être autorisée pendant la 1^{ère} heure de l'épreuve. **Entre les épreuves, les étudiants doivent impérativement rester dans la salle d'examen.**

Les appareils électroniques (téléphones, montres connectées) doivent être éteints, montrés aux surveillants de salles, et rangés dans un sac. Les sacs doivent être hors de portée de l'étudiant et déposés en bas de l'amphi, devant l'estrade, avant leur installation.

Tout étudiant surpris avec un téléphone portable, même éteint, à proximité de lui, sera considéré comme étant en situation de fraude, et sera convoqué chez M. le Doyen.

Fraude

Application de l'article 22 du décret 92-657 du 13 juillet 1992, modifié, relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur :

"En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle prend toutes les mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du candidat. Il saisit les pièces matérielles permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

Toutefois en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée".

La section disciplinaire du Conseil de l'Université est saisie pour statuer sur le cas de l'étudiant concerné.

En cas de fraude reconnue par la section disciplinaire, **les sanctions prononcées peuvent aller jusqu'à l'interdiction définitive de passer tout examen conduisant à un titre ou un diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat (Décret du 13 juillet 1992, art. 41).**

Lutte contre le plagiat

De juridiction constante, en s'appropriant tout ou partie d'une œuvre pour l'intégrer dans son propre document, l'étudiant se rend coupable d'un délit de contrefaçon (au sens de l'article L.335.1 et suivants du code de la propriété intellectuelle). Ce délit est dès lors constitutif d'une fraude pouvant donner lieu à des poursuites pénales conformément à la loi du 23 décembre 1901 dite de répression des fraudes dans les examens et concours.

En application de l'article R712-10 du code de l'éducation, cette sanction s'applique à toute fraude ou tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours. Aussi, en cas de plagiat, le président du jury saisira immédiatement le président de son Université pour qu'il engage la procédure disciplinaire ad hoc.

Cela n'empêcherait pas au jury de prendre en considération, lors de la notation de l'épreuve, les passages plagiés pour déterminer la valeur des épreuves, nonobstant la décision que prendra la juridiction disciplinaire de l'Université.

Utilisation de ChatGPT ou autre modèle de langage (logiciel dit "d'intelligence artificielle") :

Utiliser ChatGPT et s'en approprier le contenu comme un travail personnel peut être constitutif d'une fraude et motiver l'engagement de poursuites disciplinaires.

Accès aux copies

Les copies non-corrigées sont accessibles sur la plate-forme UNESS à l'issue des épreuves. Les corrections des épreuves seront transmises aux étudiants après la réalisation des épreuves, par mail. Les étudiants disposeront de 48h pour faire remonter leurs éventuelles questions à la scolarité.

La publication des résultats

Les résultats d'examens sont accessibles sur le portail : <http://ent.univ-lorraine.fr> dès lors que le jury de délibération s'est réuni.

Quelle que soit la date des épreuves, l'anonymat n'est levé qu'après la délibération du Jury qui arrête les notes définitives. Les décisions du jury sont irrévocables sauf erreur matérielle dûment reconnue par le Président du jury. Celui-ci doit avertir par écrit le service des examens et en informer l'Assesseur.

Aménagement d'épreuves pour les étudiants en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles peuvent bénéficier d'aménagements portant sur :

- La conservation, durant 5 ans, des notes à des épreuves ou des unités obtenues à l'un des examens, ainsi que le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, le cas échéant ;
- L'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves de l'un des examens ;
- Des adaptations d'épreuves ou dispenses d'épreuves, rendues nécessaires par certaines situations de handicap, dans les conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du président.

L'organisation des épreuves nationales et le parcours « étudiant »

FAQ disponible sur l'Espace Communication ARCHE <https://arche.univ-lorraine.fr/course/index.php?categoryid=3505>



L'appariement prévu à la fin de la 6^{ème} année prend en compte :

- La note de l'étudiant obtenue aux EDN (représente 60% de la note finale)
- La note de l'étudiant obtenue aux ECOS (représente 30% de la note finale)
- Le parcours de formation de l'étudiant, ou « parcours étudiants » (représente 10% de la note finale)

Le parcours de formation de l'étudiant lui permet d'acquérir un certain nombre de points en fonction de ses expériences (listing disponible sur l'arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé). L'étudiant peut acquérir jusqu'à 60 points au total.

- UE de M1 : une UE de M1 utilisée pour valider une UEP ne pourra pas être réutilisée pour obtenir des points pour le parcours « étudiant ».
- 2 UE de M1 et un stage d'initiation à la recherche donneront droit à l'obtention de 40 points, équivalent à un master 1.

Un module « Engagement associatif et pédagogique » est créée afin de permettre aux étudiants engagés bénévolement de faire valoir leur expérience au titre du parcours étudiant. Les conditions d'attribution des points parcours afférant à cet engagement sont décidées par la commission « parcours étudiants ».

A partir de la rentrée 2025-2026, les étudiants qui veulent faire valoir des points parcours « engagement associatif et pédagogique » doivent s'inscrire à ce module. Le module est composé :

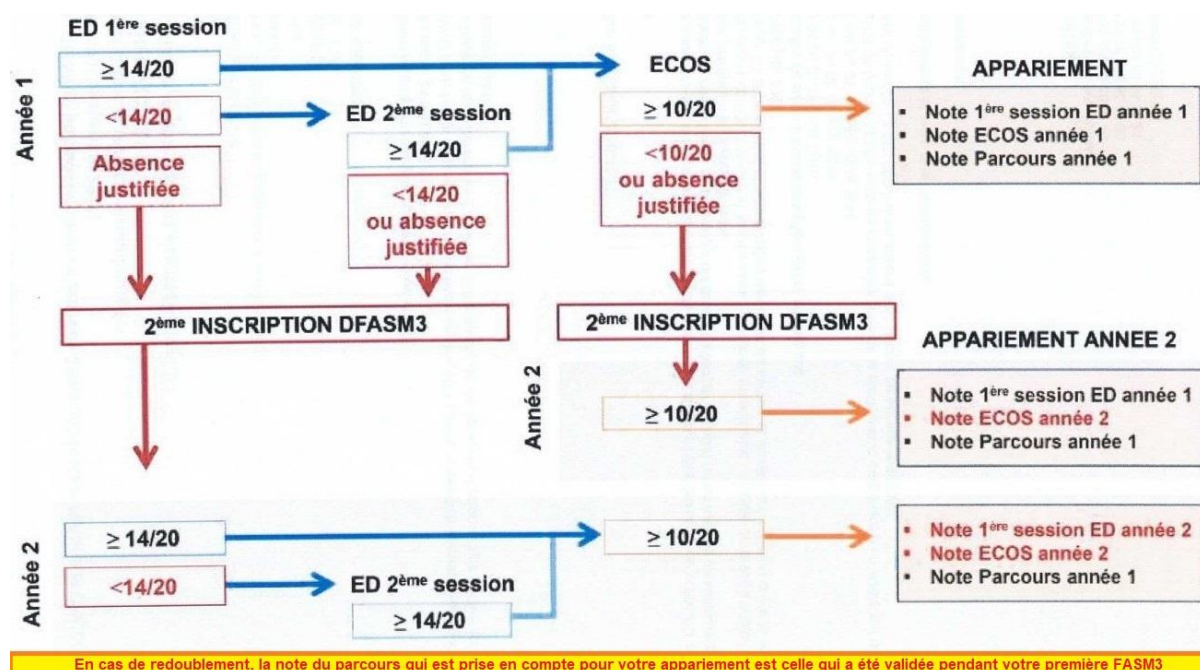
- Une partie e-learning
- Votre engagement au sein de l'association
- La validation de votre engagement auprès de l'association par la commission « parcours étudiant »

Pour les étudiants de FASM3 et candidats européens aux EN/ECOS

Les étudiants de FASM3 (et candidats européens) souhaitant bénéficier de l'attribution de points parcours, lors de leur dernière année de 2^{ème} cycle, devront déposer leur demande au plus tard le 1^{er} juin de chaque année. Passé ce délai, aucun document supplémentaire ne pourra être pris en compte.

Les étudiants du dispositif « Passerelles », comme tous les autres étudiants, doivent impérativement transmettre tout document justifiant de leurs expériences pour pouvoir prétendre à l'obtention des points.

Informations données à titre indicatif, en fonction de la réglementation en vigueur:



En cas de redoublement de la FASM3, la note du « parcours étudiant » pris en compte pour l'appariement est celle obtenue lors de votre première année de FASM3. Aucun étudiant redoublant de FASM3 ne pourra déposer de nouvelle demande.

Les stages hors cursus

Les stages non prévus aux modalités de contrôle des connaissances pour valider l'année sont interdits.

Aménagement pour les étudiants ERASMUS

Mobilité entrante : Les étudiants étrangers ERASMUS ou ÉTRANGERS hors cursus, inscrits pour une année universitaire, participent à des examens oraux.

Mobilité sortante (en FGSM3 exclusivement) : Les étudiants partis à l'étranger dans le cadre des échanges ERASMUS, pour la totalité de l'année universitaire, valident tous les enseignements dans le pays d'accueil. Pour valider leur année, les étudiants doivent obtenir 60 crédits ECTS.

Transfert, interruption et césure

Transfert entre facultés

Les étudiants qui demandent un transfert à la Faculté au cours du premier cycle des études médicales seront admis à s'inscrire dans l'année sollicitée après étude par l'Assesseur du cursus accompli dans la Faculté d'origine et après accord du Doyen.

Interruption d'études

Après une interruption prolongée (supérieure à deux ans) des études médicales, la réinscription sera soumise à l'autorisation du Doyen, après un entretien avec l'Assesseur.

Césure

La période dite « de césure » s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, la suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Les étudiants souhaitant bénéficier d'une césure doivent s'adresser à la scolarité.

Validation du diplôme

Pour valider le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM), les étudiants devront avoir :

- Validé les semestres
- Validé l'UE personnalisée
- Validé les différents stages
- Validé l'AFGSU partie 1
- Validé le SESS
- Participé (et validé, le cas échéant) à l'ensemble des enseignements obligatoires
- Suivre le e-learning « Santé environnementale » et participer à l'évaluation disponible sur la plateforme Uness (<https://formation.uness.fr/formation/course/view.php?id=21730>)

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

FORMATION GENERALE EN SCIENCES MÉDICALES - 2^{ème} année

2025-2026

LES ENSEIGNEMENTS EN FGSM2

L'organisation de l'année

L'année universitaire de FGSM2 est divisée en deux semestres. Elle comporte :

- Des unités d'enseignement
- Une Unité d'Enseignement Personnalisée (UEP)
- Un stage d'initiation aux soins infirmiers
- Un stage de sémiologie
- La formation théorique de l'UE SESS (service sanitaire)
- Un stage de sensibilisation au handicap
- Les différents enseignements pratiques, organisés en groupe.

L'assiduité

Pour toute absence aux séances d'ED/TP, les étudiants doivent se conformer à la procédure suivante :

- **La maladie** L'étudiant doit fournir un certificat médical de son médecin traitant, sous 48 heures. La scolarité se réserve le droit de soumettre le certificat au service de santé des étudiants pour validation.
- **Evènements imprévisibles** L'étudiant devra fournir une explication écrite assortie de tous les justificatifs permettant d'attester de la véracité de la situation.
- **Evènements prévisibles** L'étudiant devra fournir à la scolarité un courrier expliquant le motif de son absence au moins 15 jours avant la séance.

Absence aux examens de fin de semestre et/ou cours obligatoires :

Absences sans justificatif : l'étudiant absent à une épreuve est signalé par la mention ABI (Absence injustifiée) et sera **considéré** comme défaillant (DEF) ; l'UE ne peut donc être validée.

Absence avec justificatif à remettre au service de la scolarité (délai de 48h: l'étudiant est signalé au jury par la mention ABJ (absence justifiée) ;

La décision de valider, ou non, l'absence d'un étudiant sera prise conjointement par le/la responsable du pôle 1^{er} et 2^{ème} cycles des études médicales et l'assesseur(e).

Lors des séances de TP, aucun changement de groupe ne sera toléré sauf cas de force majeure.

Toute absence, justifiée ou non, à une UE qui requiert la présence de l'étudiant à toutes les séances pour valider l'UE invalidera l'étudiant et entraînera le passage de l'épreuve de 2^{ème} session.

	Session 1		Session 2		ECTS
	Durée examen	Note sur	Durée examen	Noté sur	
Semestre 1 - FGSM2					
Parcours étudiant-FGSM2	Aucun examen. Se référer aux informations précisées p.5				
Biopathologies tissulaires, illustrations et moyens d'explorations	1h00	20	1h00	20	5
Bases moléculaires, cellulaires et tissulaires	1h00	20	1h00	20	5
Tissu sanguin	1h00	20	1h00	20	5
Appareil respiratoire	1h30	20	1h30	20	5
Système cardio-vasculaire	1h30	20	1h30	20	5
Numérique en santé	1h00	20	1h00	20	5
Semestre 2 - FGSM2					
Être médecin	Validation - présence aux cours + QCM sur tablette 30 min		1h00 - travail de groupe	20	
Stage de sensibilisation au handicap	Validation		Validation		
Stage de sémiologie	Validation		Validation		
*Agents infectieux et microbiologie	1h00	20	1h00	20	4
*Biochimie clinique: bases moléculaires et SDD	1h00	20	1h00	20	4
*Hormonologie reproduction	1h00	20	1h00	20	4
*Revêtement cutané	1h00	20	1h00	20	3
*Appareil digestif	1h30	20	1h30	20	4
*Nutrition	1h00	20	1h00	20	3
*Génétique	1h00	20	1h00	20	3
*Histologie	45 min	20	45 min	20	1
Stage d'initiation aux soins infirmiers	Validation		Validation		
SESS	45 min	20	45 min	20	2
Anglais	A voir avec enseignants	Validation	A voir avec enseignants	Validation	1
Unité d'enseignement personnalisé	Variable selon l'UEP	Validation	Variable selon l'UEP	Validation	1

Toutes les UE ont un coefficient fixé à 1.

Liste des UE compensables du semestre 2 (comportant 1 astérisque devant leur nom) :

- Agents infectieux et microbiologie
- Biochimie clinique
- Hormonologie reproduction
- Revêtement cutané
- Appareil digestif
- Nutrition
- Génétique
- Histologie

Organisation générale des examens

ORGANISATION DES EXAMENS

Organisation des sessions d'examens

Toutes les informations, décisions, modifications concernant les examens sont communiquées aux étudiants par mail. **Aucune convocation individuelle n'est adressée aux étudiants. Le planning des examens est disponible sur les arrêtés d'examens, et communiqué aux étudiants en début d'année universitaire.**

La planification des examens

Des examens, comportant des épreuves écrites et éventuellement pratiques ou orales, sont organisés à la fin de chaque semestre. La deuxième session d'examens est organisée à l'issue de chaque semestre, pour les UE prévues dans la validation du semestre.

Les examens oraux, et de pratiques, quelles que soient leurs modalités, ont lieu à des dates fixées par les responsables des disciplines concernées en accord avec le service de la scolarité. Ces dates sont transmises aux étudiants au cours de l'année universitaire. Aucune session spéciale ne peut avoir lieu. Les modalités sont identiques (présentiel ou distanciel) pour tous les étudiants.

Le contenu des examens

Les questions traitées lors des enseignements dirigés et de travaux pratiques non sanctionnées par un examen spécifique, peuvent faire l'objet d'une question à l'examen écrit.

Des questions traitées lors des TP seront intégrées aux examens d'UE. Les épreuves d'UE peuvent comporter des questions d'anatomie, d'histologie et d'hygiène notamment. Les enseignements de la PASS/LAS sont considérés comme acquis et exigibles pour les examens de FGSM2.

LES MODALITES DE VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Les enseignements semestriels

Pour chaque unité d'enseignement, un examen est organisé. Pour valider une unité d'enseignement (obtenir le résultat ADM à l'UE), l'étudiant doit obtenir une note supérieure, ou égale, à 10/20.

Les étudiants passent la 2^{ème} session s'ils obtiennent une note inférieure à 10/20 au semestre et/ou s'ils obtiennent une note éliminatoire à une UE (< 8/20). Ils doivent alors repasser toutes les UE pour lesquelles ils n'ont pas la moyenne (< 10/20 – résultat AJ).

Les convocations pour 2^{ème} session ne seront pas envoyées individuellement : il appartient à l'étudiant de se renseigner pour savoir quelles épreuves il devra repasser en 2^{ème} session.

L'UE Anglais

L'évaluation comprend deux parties :

- Evaluation orale
- Assiduité

Aucune dispense de cours ne pourra être demandée, peu importe le niveau de l'étudiant, ou son parcours. Aucune absence n'est autorisée, **sauf certificat médical à l'appui (transmis sous 48h)**. La 2^{ème} session sera organisée sous forme d'un oral, même situation que la session 1.

L'UE être médecin

L'évaluation comprend deux parties :

- Assiduité
- Evaluation sur tablette de 30 minutes (QCM)

Pour valider cette unité d'enseignement, l'étudiant doit être présent **à toutes les séances** et participer au travail de groupe. Une seule absence justifiée (*envoi du certificat sous 48h*) est autorisée. Au-delà, l'étudiant devra participer à l'épreuve de 2^{ème} session (réalisation de vidéo exposant les thématiques abordées pendant les séances obligatoires).

Unité d'enseignement personnalisée (UEP)

L'Unité d'Enseignement Personnalisée est obligatoire parmi les thèmes retenus pour l'année en cours.

Liste indicative (susceptible de modifications)

- Anglais général
- Connaissance de soi et santé
- Peut-on faire confiance aux questionnaires ?
- Concept et savoir de base en éthique
- Pratiques communicatives en langage signé (si cette UEPP est choisie en FGSM2, l'étudiant ne pourra pas s'y réinscrire au 2^{ème} cycle)
- Formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (si cette UEPP est choisie en FGSM2, l'étudiant ne pourra pas s'y réinscrire au 2^{ème} cycle)
- Prévention des risques liés aux usages de substances psychoactives (si cette UEPP est choisie en FGSM2, l'étudiant ne pourra pas s'y réinscrire au 2^{ème} cycle)
- Santé en milieu militaire (si cette UEPP est choisie en FGSM2, l'étudiant ne pourra pas s'y réinscrire au 2^{ème} cycle)
- Initiation aux gestes chirurgicaux de base
- Initiation à la recherche médicale
- Histoire de la médecine
- Approche en autonomie de la relation aux patients
- Biochimie intégrative et translationnelle
- UE de diplômes de Master 1 qui sont des UE enseignées en commun avec les étudiants inscrits dans les diplômes de master 1 concernés, elles permettent, une fois validées d'obtenir des ECTS validant pour ces diplômes. La validation de certaines de ces UE permet de candidater à un diplôme de Master 2, et de suivre, sous certaines conditions, un double cursus médical et scientifique dans la perspective d'une double diplomation.

Une UE de M1 utilisée dans le cadre de l'UEP de FGSM2 ne peut pas être réutilisée pour valider l'UEP de 2^{ème} cycle. Sur décision du jury, l'attribution du bonus B2E permettra de valider une seule UEP de 2^{ème} cycle.

Service sanitaire pour les étudiants en santé (SSES) (FGSM2)

Arrêté et décret du 12 juin 2018

Le Service Sanitaire pour les Etudiants en Santé (SSES) vise à former les étudiants aux enjeux de la prévention primaire par la participation à la réalisation d'actions concrètes de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires.

Il comprend l'acquisition de connaissances et compétences pédagogiques spécifiques, la préparation des actions à travers la rédaction d'un projet, la réalisation encadrée des actions sur le terrain, ainsi que leur évaluation tant auprès du public concerné qu'au sein de la formation suivie.

Le SSES est organisé en 2 UE : UE formation théorique SSES (réalisée par anticipation en FGSM2) et l'UE Stage SSES (réalisée en FGSM3).

L'UE formation théorique SSES en FGSM2 est évaluée par un examen terminal de contrôle des connaissances sur 2 sessions.

Pour valider l'UE formation théorique, il faut obtenir au moins 10/20 à l'examen de contrôle terminal. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à la seconde session évaluant la formation théorique (FGSM2), l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves de validation organisées pour les FGSM2 au cours de sa FGSM3.

LES MODALITES DE VALIDATION DU SEMESTRE ET DE L'ANNEE

La validation des semestres

Semestre 1

Pour valider le semestre 1, les étudiants doivent obtenir la moyenne générale (note > ou = 10/20) au semestre, sans note inférieure à 8/20 à aucune des UE du semestre. Toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. Cette note invalide le semestre même si la note du semestre est supérieure à 10/20.

Les étudiants se présentent en 2ème session :

- S'ils obtiennent une note inférieure à 10/20 au semestre,
- S'ils obtiennent une note éliminatoire (inférieure à 08/20) à une ou plusieurs UE.

Les étudiants ajournés à l'issue de la 2ème session du 1er semestre sont autorisés à poursuivre le 2ème semestre.

Semestre 2

Pour valider le semestre2, les étudiants doivent obtenir

- La moyenne générale (note > ou = 10/20) aux UE dites « compensables » (précisées p.10), sans note < 8/20 à aucune de ces UE. Cette note < 8/20 invalide le semestre même si la note du semestre est supérieure à 10/20.
- Obtenir la moyenne (note > ou = à 10/20)
 - o A l'UE Formation Théorique SSES (service sanitaire pour les étudiants en santé)
- Avoir validé :
 - o l'UE d'anglais
 - o le stage d'initiation aux soins infirmiers
 - o le stage de sensibilisation au handicap
 - o le stage de sémiologie
 - o l'UE être médecin
 - o l'Unité d'enseignement personnalisé (UEP, ou UE de M1 en fonction du choix de l'étudiant)

Page 14 : cas de figure de validation et d'invalidation du semestre 2.

Cas de figure de validation/invalidation du semestre 2 :

	Cas de figure 1	Cas de figure 2	Cas de figure 3	Cas de figure 4	Cas de figure 5
Être médecin	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
Stage de sensibilisation au handicap	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
Stage de sémiologie	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
Agents infectieux et microbiologie	12	12	10	10	12
Biochimie clinique: bases moléculaires et SDD	7	12	10	10	12
Hormonologie reproduction	12	12	10	9	9
Revêtement cutané	12	12	12	12	10
Appareil digestif	11	12	10	12	12
Nutrition	12	12	10,5	6	9
Génétique	10,5	12	10,5	10,5	11
UE compensables	12	12	10,5	10,5	12
UE non compensables	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
Stage d'initiation aux soins infirmiers	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
SESS	12	12	12	12	12
Anglais	12	10	7	7	10
Unité d'enseignement personnalisé	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
Moyenne semestre	11,25	11,8	10,25	10	10,9
Moyenne UE compensable	11,06	12	10,44	10	10,875

Cas de figure 1: L'étudiant est ajourné car il a obtenu une note éliminatoire aux UE compensables malgré la moyenne du semestre > 10.

L'étudiant repasse toutes les UE pour lesquelles il n'aura pas obtenu la note nécessaire. Ici, biochimie clinique.

Cas de figure 2 : L'étudiant est admis car il n'a aucune note éliminatoire, les UE non compensables sont validées et sa moyenne est supérieure à 10/20.

Cas de figure 3 : L'étudiant est ajourné car il n'a pas validé l'UE d'anglais. Il a obtenu la moyenne de 10,44 aux UE compensables, sans note éliminatoire.

Il ne repasse que l'épreuve de l'UE d'anglais en session 2.

Cas de figure 4 : L'étudiant est ajourné. Il a obtenu une moyenne de 10/20 aux UE compensables avec une note éliminatoire en Nutrition et n'a pas validé l'UE d'anglais.

Il doit repasser toutes les UE qu'il n'a pas validées : Anglais, Nutrition et Hormonologie

Cas de figure 5 : L'étudiant est admis car il n'a aucune note éliminatoire, les UE non compensables sont validées et sa moyenne est supérieure à 10/20

La validation de l'année

Pour être déclaré admis en FGSM3, les étudiants doivent avoir validé chacun des deux semestres. Les notes des deux semestres ne se compensent pas.

Passage en année supérieure avec une dette

Une dette d'une seule UE est acceptée pour le passage en FGSM3. Cela concerne exclusivement :

- Les étudiants ajournés **uniquement pour invalidation de l'UE d'anglais**
- Les étudiants ajournés **uniquement pour l'invalidation de l'UE SSES Théorique, avec une note comprise entre 8/20 et 10/20.**

Ces étudiants pourront passer en année supérieure avec l'obligation de repasser les épreuves du niveau invalidé de FGSM2, au plus tard en FGSM3 (tout en suivant par ailleurs l'enseignement adapté à leur année), sous peine de redoublement.

Redoublement, et conservation des éléments validés

Les étudiants ayant invalidé un des deux semestres gardent le bénéfice de ce semestre pour l'année de redoublement. En cas de redoublement (un ou deux semestres), **les étudiants conserveront les UE à l'intérieur du semestre pour lesquelles ils ont obtenu une note > ou = à 10/20.**

Les étudiants redoublant la FGSM2 gardent le bénéfice des enseignements validés, et des différents stages dès lors que ceux-ci ont été validés l'année antérieure. Les étudiants redoublants n'ont pas la possibilité de passer des UE de FGSM3 par anticipation.

Tout semestre validé l'est définitivement. Toutefois, si une UE change de semestre à la suite d'une décision de l'équipe pédagogique, l'étudiant devra se présenter à l'évaluation de l'UE correspondante au cours de l'année suivante. Cette évaluation ne remet pas en cause la validation du semestre concerné. Un suivi pédagogique pourra être proposé si la note obtenue le justifie.

Exemple : *Un étudiant de FASM1 2024-2025 redouble en 2025-2026 et a validé son semestre 1. En 2025-2026, l'UE gynécologie est intégrée au semestre 1. L'étudiant redoublant devra se présenter à l'épreuve mais sa validation du semestre 1, et donc de son année, ne sera pas remise en cause si l'étudiant valide le semestre 2 (+ éléments obligatoires).*

Les redoublements autorisés se fonderont sur des considérations pédagogiques telles que l'insuffisance des résultats et/ou une implication insuffisante (par exemple, absences non justifiées). Chaque redoublement sera subordonné à un avis favorable du jury.

Pour chaque redoublement, l'étudiant s'entretiendra avec l'assesseur du 1^{er} cycle. L'assesseur et l'étudiant définiront ensemble des engagements afin de permettre à l'étudiant d'être acteur de son année de redoublement et alimenter son parcours dans le cadre du « parcours étudiant ». Il sera proposé à l'étudiant différentes options : engagement associatif, inscription à une UE de M1 (dans la limite des places disponibles), stage d'initiation à la recherche etc.

LES STAGES DE FGSM2

Stage d'initiation aux soins infirmiers

Avant leur entrée en FGSM2, les étudiants doivent effectuer un "stage d'initiation aux soins" dans un centre hospitalier d'une durée d'au moins deux semaines consécutives (2 périodes au mois de septembre, 1 période au mois d'avril). L'affectation des étudiants en stage se fait en ligne grâce à l'outil TAO selon l'algorithme hongrois (meilleure affectation moyenne possible en fonction des vœux réalisés).

Les étudiants sont notifiés par courriel de la période d'ouverture et de clôture des vœux. Ils disposent alors du temps imparti pour classer l'ensemble des vœux et les valider. Il est demandé aux étudiants de classer **l'ensemble des vœux**.

Un étudiant qui n'aurait pas validé de liste de vœux se verra attribuer un stage aléatoire parmi ceux restants. **Aucune réaffectation n'est possible à l'issue des affectations par l'algorithme, même pour les stages reçus aléatoirement.**

Le stage sera précédé d'une formation théorique d'hygiène hospitalière **obligatoire** de deux jours, dans les locaux de la Faculté.

Parmi les étudiants « **Passerelles** » arrivant directement en FGSM2, seuls les étudiants sage-femme et en pharmacie ayant validé leur 3^e année sont dispensés de ce stage infirmier. De même, les étudiants « Paramédicaux » (Infirmier, Ergothérapeute, Kinésithérapeute) sont dispensés de ce stage. Tous les autres étudiants Passerelles effectueront ce stage durant les vacances de printemps.

Une fiche de contrôle de stage est établie pour chaque étudiant. Cette fiche est adressée par la Faculté à l'administration de chaque hôpital. Elle devra être retournée à la Faculté, signée par le chef de service et le cadre infirmier - tuteur de l'étudiant, proposant la validation ou l'invalidation motivée du stage.

Stage de sensibilisation au handicap

Un stage de sensibilisation au handicap de 5 jours est organisé. Il vise à favoriser la rencontre avec des personnes vivant avec un handicap dans leur environnement quotidien. Il est organisé courant juin et est obligatoire.

Pour valider le stage, l'étudiant doit être présent à la demi-journée de présentation de stage, participer aux 3 jours d'immersion et être présent à la demi-journée de restitution.

Une fiche de contrôle de stage est établie pour chaque étudiant. Cette fiche est adressée par la Faculté à l'administration de lieu de stage. Elle devra être retournée à la Faculté, signée par le chef de service et le tuteur de l'étudiant, proposant la validation ou l'invalidation motivée du stage.

Stage de sémiologie

La présence à l'enseignement de la sémiologie médicale par groupe dans les services hospitaliers est obligatoire.

Les enseignements de sémiologie en G2 se déroulent en 6 modules: cardiologie, pneumologie, neurologie, appareil locomoteur, abdomen et pelvien. Ils sont prévus de la façon suivante :

- 2 heures de e-learning avant chacun des modules (travail personnel obligatoire sur les acquis nécessaires aux différents modules) prévus sur le planning des enseignements. Chaque étudiant doit impérativement avoir fait ce travail d'acquisition des compétences et doit venir en stage de sémiologie avec les compétences théoriques requises.
- Deux séances d'une durée approximative de 2 heures d'enseignements de sémiologie, avec une évaluation à la fin de la deuxième séance. Chaque discipline est libre d'organiser ces 2 fois 2 heures et l'évaluation finale comme elle l'entend sur les temps dédiés sur le planning des enseignements.

Les étudiants sont chargés de faire valider les acquis au moyen d'une fiche qu'ils feront remplir en stage et à transmettre à la scolarité. Une 2^{ème} session est prévue pour les étudiants qui n'obtiendrait pas un résultat leur permettant la validation du stage.

Invalidation d'un, ou plusieurs, stages

Plusieurs **cas d'invalidation** (valable pour l'ensemble des stages) sont possibles :

- Invalidation pour absence en stage : cette invalidation entraîne l'invalidation de l'année.

- Pour les autres cas d'invalidation (non-réalisation des gestes obligatoires, pas de progression, absence injustifiée, attitude inadaptée), v Si le stage complémentaire est à nouveau invalidé, l'étudiant ne pourra accéder dans l'année supérieure et devra effectuer un nouveau stage au cours de son année de redoublement.

Statut des étudiants lors des stages

Les étudiants de FGSM2 et FGSM3 doivent se reporter à l'annexe 2 des arrêtés d'examens du 2^e cycle relative au statut de l'étudiant en médecine en stage hospitalier.

Ils sont concernés par les articles 1, 2, 7, 9 10 et 12.

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

FORMATION GENERALE EN SCIENCES MÉDICALES - 3^{ème} année

2025-2026

LES ENSEIGNEMENTS EN FGSM3

L'organisation de l'année

L'année universitaire de FGSM3 est divisée en deux semestres. Elle comporte :

- Des unités d'enseignement dont 5 Unités d'Enseignement anticipées de 2^{ème} cycle (ophtalmologie, neurologie, maladies infectieuses, cardiologie, pneumologie)
- Un stage de sémiologie
- La formation pratique de l'UE SESS (service sanitaire)
- Les différents enseignements pratiques, organisés en groupe (TP d'histologie etc.)

L'assiduité

Pour toute absence aux séances d'ED/TP, les étudiants doivent se conformer à la procédure suivante :

- **La maladie** L'étudiant doit fournir un certificat médical de son médecin traitant, sous 48 heures. La scolarité se réserve le droit de soumettre le certificat au service de santé des étudiants pour validation.
- **Evènements imprévisibles** L'étudiant devra fournir une explication écrite assortie de tous les justificatifs permettant d'attester de la véracité de la situation.
- **Evènements prévisibles** L'étudiant devra fournir à la scolarité un courrier expliquant le motif de son absence au moins 15 jours avant la séance.

Absence aux examens de fin de semestre et/ou cours obligatoires :

Absences sans justificatif : l'étudiant absent à une épreuve est signalé par la mention ABI (Absence injustifiée) et sera considéré comme défaillant (DEF) ; l'UE ne peut donc être validée.

Absence avec justificatif à remettre au service de la scolarité (délai de 48h: l'étudiant est signalé au jury par la mention ABJ (absence justifiée) ;

La décision de valider, ou non, l'absence d'un étudiant sera prise conjointement par le responsable du pôle 1^{er} et 2^{ème} cycles des études médicales et l'assesseur.

Toute absence, justifiée ou non, à une UE qui requiert la présence de l'étudiant à toutes les séances pour valider l'UE invalidera l'étudiant et entraînera le passage de l'épreuve de 2^{ème} session.

	Session 1		Session 2		ECTS
	Durée examen	Note sur	Durée examen	Noté sur	
Semestre 1 - FGSM3					
UE Santé, Société, Humanité	1h00	20	1h00	20	3
UE Tissu sanguin	1h30	20	1h30	20	5
UE Rein et voies urinaires	1h30	20	1h30	20	5
UE Immunopathologie et immunointervention	1h00	20	1h00	20	3
UE Biomédecine quantitative et analyse d'articles	1h30	20	1h30	20	4
UE Appareil locomoteur	1h30	20	1h30	20	3
UE Système neurosensoriel	1h30	20	1h30	20	5
TP d'histologie	30 min	20	30 min	20	2
Pour l'UE système neurosensoriel, l'évaluation comprend la participation aux ateliers (en présentiel) et l'évaluation sur tablette.					
Semestre 2 - FGSM3					
*UE Maladies infectieuses	1h30	20	1h30	20	5
*UE Neurologie	1h30	20	1h30	20	5
*UE Ophtalmologie	1h00	20	1h00	20	4
*UE Cardiologie	1h00	20	1h00	20	5
*UE Pneumologie	1h00	20	1h00	20	5
UE Anglais (CC)	Déterminée par les enseignants	Validation	Déterminée par les enseignants	20	1
UE Stage SSES					3
Préparation projet (ACC1)		20		20	
Action sur le site		Validation			
Rapport de stage (ACC2)		20			
Participation individuelle aux travaux de groupe (ACC3)		20			
Gestes techniques	E-learning, présence et participation	Validation	Déterminée par les enseignants	Validation	2
Stage de sémiologie		20		20	
« Être médecin »	Présence: cours & ateliers et/ou examen tablette-travail de groupe	Validation	1h00	Validation	

Toutes les UE ont un coefficient fixé à 1.

Liste des UE compensables du semestre 2 (comprenant 1 astérisque devant leur nom) :

- Maladies infectieuses
- Neurologie
- Ophtalmologie
- Cardiologie
- Pneumologie

Organisation générale des examens

ORGANISATION DES EXAMENS

Organisation des sessions d'examens

Toutes les informations, décisions, modifications concernant les examens sont communiquées aux étudiants par mail. **Aucune convocation individuelle n'est adressée aux étudiants. Le planning des examens est disponible sur les arrêtés d'examens, et communiqué aux étudiants en début d'année universitaire.**

La planification des examens

Des examens, comportant des épreuves écrites et éventuellement pratiques ou orales, sont organisés à la fin de chaque semestre. La deuxième session d'examens est organisée à l'issue de chaque semestre, pour les UE prévues dans la validation du semestre.

Les examens oraux, et de pratiques, quelles que soient leurs modalités, ont lieu à des dates fixées par les responsables des disciplines concernées en accord avec le service de la scolarité. Ces dates sont transmises aux étudiants au cours de l'année universitaire. Aucune session spéciale ne peut avoir lieu. Les modalités sont identiques (présentiel ou distanciel) pour tous les étudiants.

Le contenu des examens

Les questions traitées lors des enseignements dirigés et de travaux pratiques non sanctionnées par un examen spécifique, peuvent faire l'objet d'une question à l'examen écrit. Des questions traitées lors des TP seront intégrées aux examens d'UE.

Les épreuves des UE anticipées de 2^{ème} cycle peuvent comporter tout type de questions (QRU, QRM, DP, mini-DP, TCS, KFP etc.)

LES MODALITES DE VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

L'UE Anglais

L'UE d'anglais est divisée en 2 parties :

- Une partie « langues », évaluée par des oraux pendant les heures en groupe prévues sur le planning. Ces évaluations donnent lieu à une validation. L'évaluation comprend une partie « oral » et une partie « assiduité ». Aucune dispense de cours ne pourra être demandée, peu importe le niveau de l'étudiant. **Aucune absence n'est autorisée, sauf certificat médical à l'appui (transmis sous 48h).** La 2ème session sera organisée sous forme d'un oral, même situation que la session 1.

- Une partie dite « LCA », évaluée par un examen écrit d'une durée d'1 heure sous la forme de QCM, il faut obtenir une note > ou = 10.

Pour valider l'UE d'anglais il faut valider les deux parties sus-décrites.

L'UE être médecin

L'évaluation comprend deux parties :

- Assiduité
- Evaluation orale/travail de groupe

Pour valider cette unité d'enseignement, l'étudiant doit être présent à **toutes les séances** et participer au travail de groupe. Aucune absence n'est autorisée, qu'elle soit justifiée ou non. En cas d'absence, l'étudiant devra participer à l'épreuve de 2^{ème} session (QROC/QCM...).

L'UE système neurosensoriel

La validation de l'UE repose sur :

- L'examen final
- La participation aux ateliers « The moove, the mood ».

En cas d'absence de participation, de travail insatisfaisant et/ou d'absence injustifiée, au cours des ateliers, une réduction de points pourra être appliquée à la note de l'UE.

L'UE Gestes techniques

L'objectif de cette UE est d'acquérir les compétences pratiques dans la réalisation des procédures et de l'examen clinique en cohérence avec les objectifs des ECOS et les stages cliniques de 2^{ème} cycle. Cette UE se compose de 5 modules (e-learning et mises en situation pratique).

- Module 1 : E-learning
- Module 2 : Ateliers procéduraux – phase 1
- Module 3 : Ateliers procéduraux – phase 2
- Module 4 : Gestes techniques à l'Ecole de Chirurgie
- Module 5 : Savoir identifier une urgence vitale et réaliser une réanimation cardiopulmonaire. Ce module est évalué dans le cadre de l'AFGSU (partie 1)

Pour valider l'UE « Gestes techniques », l'étudiant **doit être présent et participer activement** à l'ensemble des modules précisés ci-dessous.

Joker possible : pour cette UE, l'absence sera neutralisée si elle est dûment justifiée. Aucune absence ne sera tolérée pour la participation au module « e-learning » dont les enseignements doivent être validés (ils peuvent être recommencés si besoin, seule la meilleure note sera gardée).

En cas d'invalidation de l'UE, une deuxième session sera proposée sous forme de stage au CUESIM et sous forme de séance pratique sur Teams.

Séance – lecture d'ECG

Les étudiants de FGSM3 devront participer à une séance de tutorat « lecture d'ECG » au cours de leur année. La présence est nécessaire pour valider l'année.

Les ECOS formatifs « anamnèse »

La participation à ces ECOS formatifs (préparation et passage le jour J) est obligatoire. Ces ECOS formatifs constituent un premier entraînement aux ECOS facultaires organisés au cours du 2^{ème} cycle.

LES MODALITES DE VALIDATION DU SEMESTRE ET DE L'ANNEE

La validation des semestres

Semestre 1

Pour valider le semestre 1, les étudiants doivent obtenir la moyenne générale (note > ou = 10/20) au semestre, sans note inférieure à 8/20 à aucune des UE du semestre. Toute note strictement inférieure à 8/20 est éliminatoire. Cette note invalide le semestre même si la note du semestre est supérieure à 10/20.

Semestre 2

Pour valider le semestre 2, les étudiants doivent obtenir

- Une moyenne > ou = à 12/20 aux UE compensables (UE précisées p.20), sans note inférieure à 10/20 à aucune de ces UE.

- Une moyenne > ou = à 10/20
 - Au semestre
 - A l'UE SSES
- Avoir validé :
 - L'UE d'anglais
 - Le stage de sémiologie
 - L'UE gestes techniques
 - Le module « Être médecin »



Page 15 : cas de figure de validation et d'invalidation du semestre 2.

	Cas de figure 1	Cas de figure 2	Cas de figure 3	Cas de figure 4	Cas de figure 5	Cas de figure 5
UE Maladies infectieuses	13	18	18	10	12	12
UE Neurologie	12	15	15	15	11	11
UE Ophtalmologie	11	14	14	13	11	11
UE Cardiologie	14	13	13	10	14	14
UE Pneumologie	15	8	8	10	13	13
UE Anglais (CC)	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
UE Stage SSES	8	13	8	12	8	12
UE compensables	Préparation projet (ACC1)					
	Action sur le site					
	Rapport de stage (ACC2)					
	Participation individuelle aux travaux de groupe (ACC3)					
UE non compensables	Gestes techniques	ADM	ADM	ADM	ADM	AJ
	Stage de sémiologie	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM
	« Être médecin »	ADM	ADM	ADM	ADM	ADM

Moyenne semestre	12,48	13,3	12,43	11	12	12
Moyenne UE compensable	13	13,6	13,6	11,6	12,2	12,2

Cas de figure 1 : L'étudiant est ajourné malgré une moyenne aux UE compensables supérieure à 12/20 et une moyenne au semestre supérieure à 10/20 car il a invalidé l'UE « SESS » pour lequel il doit obtenir 10/20. L'étudiant devra repasser l'épreuve de l'UE SESS en session 2.

Cas de figure 2 : L'étudiant est ajourné malgré une moyenne aux UE compensables supérieure à 12/20 et une moyenne au semestre supérieure à 10/20 car il a obtenu une note éliminatoire en pneumologie. L'étudiant devra repasser l'épreuve de pneumologie en session 2.

Cas de figure 3 : L'étudiant est ajourné malgré une moyenne aux UE compensables supérieure à 12/20 et une moyenne au semestre supérieure à 10/20 car il a obtenu une note éliminatoire en pneumologie et il a invalidé le TP d'histologie. L'étudiant devra repasser l'épreuve de pneumologie et du SESS en session 2.

Cas de figure 4 : L'étudiant est ajourné malgré une moyenne au semestre supérieure à 10/20. Il n'a pas obtenu la moyenne > ou = 12/20 nécessaire pour valider les UE compensables ET a obtenu une note inférieure à 10/20 au SESS. Il devra repasser toutes les UE compensables pour lesquelles il n'a pas obtenu une note > ou = à 12/20 et le SESS en session 2.

Cas de figure 5 : L'étudiant est admis.

Cas de figure 6 : L'étudiant est ajourné car il n'a pas validé l'UE Gestes techniques. Il doit participer aux épreuves de session 2 de l'UE Gestes techniques.

Application du Bonus Etudiant B2E obtenu en FGSM3

Sur décision du jury, les points « B2E » seront ajoutés à la moyenne d'une UE du semestre 2.

Les semestres ne se compensent pas.

La validation de l'année

Pour être déclaré admis en FASM1, les étudiants doivent réunir les conditions suivantes :

- Avoir validé chacun des deux semestres. Les notes des deux semestres ne se compensent pas.
- Avoir validé l'AFGSU, indépendamment de l'UE gestes techniques (obligation pour le passage en DFASM).
- Avoir participé à la séance de tutorat – lecture d'ECG

Passage en année supérieure avec une dette

L'étudiant qui invalide son année pour invalidation **d'une seule UE anticipée de 2^{ème} cycle** est autorisé à s'inscrire en FASM1. Il s'engage à valider cet UE au cours de sa FASM1. Dans le cas contraire, l'étudiant ne pourra pas s'inscrire en FASM2.

Redoublement, et conservation des éléments validés

Les étudiants ayant validé un semestre gardent le bénéfice de ce semestre pour l'année de redoublement. En cas de redoublement (un ou deux semestres invalidés), les étudiants conservent les UE à l'intérieur du semestre pour lesquelles ils ont obtenu une note > ou = à 10/20 (ou 12/20 pour les UE compensables). Les étudiants redoublant la FGSM3 gardent le bénéfice des UE validées (résultat ADM sur le dossier ENT). Les étudiants redoublants n'ont pas la possibilité de passer des UE de FASM1 par anticipation.

Tout semestre validé l'est définitivement. Toutefois, si une UE change de semestre à la suite d'une décision de l'équipe pédagogique, l'étudiant devra se présenter à l'évaluation de l'UE correspondante au cours de l'année suivante. Cette évaluation ne remet pas en cause la validation du semestre concerné. Un suivi pédagogique pourra être proposé si la note obtenue le justifie.

Exemple : *Un étudiant de FASM1 2024-2025 redouble en 2025-2026 et a validé son semestre 1. En 2025-2026, l'UE gynécologie est nouvellement intégrée au semestre 1. L'étudiant redoublant devra se présenter à l'épreuve mais sa validation du semestre 1 ne sera pas remise en cause, même s'il obtient une note insuffisante à l'UE de gynécologie. Dans ce cas de figure, l'étudiant valide le semestre 2 (+ éléments obligatoires), son année sera validée. Un suivi pédagogique pourra être proposé.*

Les redoublements autorisés se fonderont sur des considérations pédagogiques telles que l'insuffisance des résultats et/ou une implication insuffisante (par exemple : absences non justifiées). Chaque redoublement sera subordonné à un avis favorable du jury.

Pour chaque redoublement, l'étudiant s'entretiendra avec l'un des Assesseurs du 1er cycle. L'Assesseur et l'étudiant définiront ensemble des engagements afin de permettre à l'étudiant d'être acteur de son année de redoublement et alimenter son parcours dans le cadre du « parcours étudiant ». Il sera proposé à l'étudiant différentes options : engagement associatif, inscription à une UE de M1, stage d'initiation à la recherche, etc.

LES STAGES DE FGSM3

Stage de service sanitaire pour les étudiants en santé

Validation de l'UE SSES

Arrêté et décret du 12 juin 2018

Le SSES est considéré comme validé lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- L'étudiant a validé l'UE SSES Théorique de FGSM2 (ou FGSM3 en cas de dette)

- L'étudiant a validé l'UE SSES Stage de FGSM3.

Pour la validation de ces deux conditions, se référer aux sections correspondantes dans les arrêtés d'examens.

En cas de non-validation du SSES, l'étudiant redouble son année de FGSM3.

Stage SESS – FGSM3

Le terrain de stage pour l'UE stage SSES est choisi courant octobre par les étudiants sur une liste de terrains recensés par la faculté. Les étudiants sont classés par ordre de mérite (notes obtenues à l'UE formation théorique SSES obtenue en année FGSM2, et moyenne de l'année FGSM2 en cas d'ex-aequo). Pour ceux qui le désirent et qui ont un projet personnel, une candidature sur un stage libre est possible avant la répartition, sous réserve que cette candidature soit déposée avant la date limite communiquée le jour de la rentrée universitaire, et qu'elle soit validée par le coordonnateur du SSES. Le dossier de candidature comprend :

- la convention de stage,
- la fiche descriptive du terrain de stage, précisant la composition du groupe, les nom, prénom, coordonnées du responsable de la structure d'accueil, les nom, prénom, fonction, et coordonnées du référent de proximité,
- la thématique du stage,
- le public cible.

Les résultats sur les candidatures à un stage libre sont communiqués le jour de la répartition.

L'UE stage SSES se déroule en 3 phases :

1/ Projet d'actions de prévention (première activité de contrôle continu (ACC1) notée sur 20 et évaluée par le référent pédagogique du groupe)

2/ Réalisation des actions sur le terrain (évaluée par le référent de proximité qui remplit la fiche d'évaluation des actions prévue cet effet)

3/ Rapport d'évaluation des actions (ACC2, notée sur 20, et évaluée par le référent pédagogique)

Les notes des ACC1 et ACC2, et la fiche d'évaluation des actions sont des évaluations réalisées pour le groupe.

A ces évaluations, s'ajoutent une évaluation individuelle de la participation (ACC3) de chacun des étudiants aux travaux du groupe auquel il(elle) appartient par le référent pédagogique. Cette participation est notée sur 20. Une note < 6/20 à la participation est éliminatoire pour la validation de l'UE stage SSES.

Pour valider l'UE stage SSES, il faut réunir l'ensemble des conditions suivantes :

- La moyenne des notes obtenues est $\geq 10/20$ (moyenne de ACC1, ACC2 et ACC3)
- La note obtenue à l'ACC1 est $> 0/20$
- La note obtenue à l'ACC2 est $> 0/20$
- La note obtenue à l'ACC3 est $\geq 6/20$
- La fiche d'évaluation est remplie et signée par le référent de proximité, fiche qui atteste de la présence de l'étudiant sur site au moment de la réalisation des actions

La première session de l'UE stage SSES se déroule sur des demi-journées réparties tout au long de l'année universitaire de FGSM3, selon un calendrier établi chaque année et diffusée aux étudiants le jour de la rentrée.

En cas d'invalidation de l'UE stage SSES à la première session, une deuxième session est organisée, elle se déroule à temps-plein (sur 3 semaines consécutives) à l'issue de la délibération de la première session (selon un calendrier communiqué aux étudiants le jour de la rentrée), sur des terrains de stage imposés par la faculté et avec des groupes d'étudiants constitués par la faculté.

Pour les ERASMUS sortant, le stage SSES sera à réaliser lors de votre séjour et intégrer au Learning agreement.

Stage de sémiologie

La présence à l'enseignement de la sémiologie médicale par groupe dans les services hospitaliers est obligatoire. Une fiche d'évaluation est établie pour chaque étudiant qui devra la retourner à la fin des séances. La sémiologie générale est évaluée en contrôle continu (assiduité et atteinte des objectifs).

Plusieurs **cas d'invalidation** (valable pour l'ensemble des stages) sont possibles :

- Invalidation pour absence en stage : cette invalidation entraîne l'invalidation de l'année.
- Pour les autres cas d'invalidation (non-réalisation des gestes obligatoires, pas de progression, absence injustifiée, attitude inadaptée), l'étudiant devra effectuer un stage complémentaire. La durée de ce stage sera définie par le responsable du terrain, dans le même service ou dans un autre stage, après un entretien avec l'assesseur du premier cycle. Si le stage complémentaire est à nouveau invalidé, l'étudiant ne pourra accéder dans l'année supérieure et devra effectuer un nouveau stage au cours de son année de redoublement.

Statut des étudiants lors des stages

Les étudiants de FGSM2 et FGSM3 doivent se reporter à l'annexe 2 des arrêtés d'examens du 2^e cycle relative au statut de l'étudiant en médecine en stage hospitalier. Ils sont concernés par les articles 1, 2, 7, 9 10 et 12.

PRESENTATION DU PARCOURS « MD-ENSEM »

La Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé de Nancy (FM₃SN) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et Mécanique (ENSEM) de Nancy ont mis en place un parcours d'excellence dans le cadre d'une double formation Médecine-Ingénieur ENSEM, intitulée Parcours « MD-ENSEM ». La volonté de mettre en place le parcours « MD-ENSEM » répond à plusieurs enjeux des 20 prochaines années et vise notamment 1) l'enrichissement des possibilités de formation à haut niveau dans le domaine de l'ingénierie pour les étudiants en médecine ; 2) l'intégration d'une vision d'ingénierie « métier » dans les compétences des futurs médecins chercheurs ; 3) la réponse à la demande des étudiants en médecine voulant initier dès le premier cycle de leur étude un cursus de recherche appliquée ou translationnelle ; 4) la réponse au défi de l'intégration du trépied « Data Science – Big Data – Intelligence Artificielle » à la formation des futurs médecins chercheurs ; et 5) l'attractivité de la région de par la mise en place d'un programme pédagogique innovant unique en France.

Le parcours « MD-ENSEM » est une formation d'excellence dont la sélection prend en compte les résultats de l'étudiant(e) au baccalauréat, au parcours d'accès spécifique santé (PASS) / licences avec accès santé (L.AS), et de la FGSM2 (Formation Générale en Sciences Médicales 2^e année). Les étudiants sélectionnés accèdent à la première année de la formation ISN de l'ENSEM. Ils devront suivre la totalité des enseignements de la 1^{ère} et de la 2^e année de la formation (semestres S5, S6, S7 et S8), ainsi qu'une ou deux unités d'enseignement (UE) optionnelles (3 ou 6 crédits ECTS) chaque année. Ces UE porteront sur les aspects de recherche clinique et/ou translationnelle et seront dispensées par la FM₃SN. La troisième année du parcours « MD-ENSEM » se déroulera à la FM₃SN et correspondra à l'année FGSM3 (Formation Générale en Sciences Médicales 3^e année). Le stage de recherche du parcours « MD-ENSEM » sera validé sur la base des crédits obtenus via les stages pratiques au sein des unités de recherche du pôle Biologie Médecine Santé (BMS) de l'UFR Médecine au cours de l'année FGSM3.

La réussite du cursus de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années du parcours « MD-ENSEM » conduit au diplôme d'Ingénieur de l'ENSEM et valide l'année de formation FGSM3 de la FM₃SN, nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine. Le diplôme d'Ingénieur de l'ENSEM octroie à l'étudiant(e) le grade Master 2 qu'il pourra faire valoir pour une inscription en première année de thèse d'université. Le diplôme d'Etat de Docteur en Médecine est obtenu après soutenance d'un mémoire de thèse d'exercice, devant un jury réuni à la FM₃SN.

